

20 ANS

GARANTIE DU PRODUIT

TELLURIA nv garantit, pour une période de 20 ans, la résistance à la corrosion de l'Eleganto qu'elle vend, à condition et dans la mesure où celui-ci est placé et traité conformément aux directives du fabricant (voir 'avant de commencer' sur www.telluria.eu) et aux réglementations locales, suivant les conditions de garantie énumérées ci-dessous et les conditions générales de vente de TELLURIA nv, que le client reconnaît avoir lu et accepté.

Au nom de TELLURIA nv

Cachet



TELLURIA NV | BE 0461.906.179
Michielenweg 5 | info@telluria.eu
3700 TONGEREN | www.telluria.eu

Conditions de garantie

1. Cette garantie s'applique à condition que les instructions et modalités d'application relatives à l'installation et à la maintenance soient respectées. La garantie est dégressive à 1/20 par an.
2. Uniquement dans le cas de corrosion sur plus de 5% de la superficie totale.
3. La formule de garantie ne s'applique qu'à condition qu'un vice caché soit la cause du défaut constaté. Toutes les causes qui ne peuvent pas être liées à ces termes et conditions sont exclues de la garantie. Sont également exclus : tous les dommages causés par:
 - Les conséquences de pluies acides et/ou de substances mordantes agressives ou anormales dans l'atmosphère ;
 - La croissance des composés organiques ;
 - Catastrophes naturelles et toutes formes de force majeure.
 - Dommages dus au transport (le transporteur en est responsable - veuillez le signaler immédiatement)
 - Les conséquences du perçage ou du meulage des composants (structure et tôles).
 - Erreurs d'assemblage courantes par une équipe autre qu'une équipe d'assemblage Telluria autorisée
 - Défauts de fondation, par exemple évacuation insuffisante de l'eau dans la zone du profilé de sol
 - Site d'installation inadapté et/ou ancrage manquant ou incorrect (Dalle non-plane)
 - Peinture (thermolaquage) endommagée et rayures qui n'ont pas été immédiatement réparées
 - Défauts d'entretien (par ex. serrure à barillet et charnières non huilées/graisées)
4. Dans les zones côtières, la garantie ne s'applique qu'aux produits installés à plus de 5 km de la mer.
5. La garantie n'est valable que si tous les montants dus à TELLURIA nv ont été payés en totalité.
6. Cette garantie ne peut être invoquée que par lettre recommandée à TELLURIA nv, avec une description précise du défaut tel que décrit ci-dessus. En outre, le client doit apporter le matériel à l'atelier à ses frais, ou à un atelier approuvé par TELLURIA nv. TELLURIA nv se réserve le droit d'enquêter elle-même sur toute réclamation concernant la qualité, sans que cela n'entraîne un aveu de culpabilité.
7. Cette garantie consiste exclusivement et est limitée, au choix de TELLURIA, (1) le simple remplacement, par livraison, du matériel défectueux, sans installation par TELLURIA nv ou sans qu'aucune indemnité supplémentaire ne soit due ou (2) le paiement d'une indemnisation pour dommages directs avérés, mais limité au maximum du montant de la facture auquel se rapportent les marchandises défectueuses. TELLURIA nv ne peut en aucun cas être tenu responsable si le produit répond aux spécifications du produit correspondant. Tout défaut doit être signalé à TELLURIA nv par écrit et justifié dans les 10 jours ouvrables suivant sa découverte. Les notifications tardives et non motivées restent sans suite. TELLURIA n'est responsable qu'en cas d'erreur grave ou intentionnelle imputable et sa responsabilité est limitée aux dommages directs s'élevant au maximum du montant de la facture. TELLURIA n'est en aucun cas responsable de toute forme de dommage indirect, y compris le manque à gagner, les dommages dus à l'arrêt des travaux ou toute autre forme de dommage indirect. Cela s'applique sans préjudice des dispositions légales obligatoires en matière de responsabilité du fait des produits.
8. Aucun écart par rapport à ce certificat de garantie n'est valable sans la confirmation écrite de TELLURIA nv.
9. En cas de litige, seuls les tribunaux de Hasselt (Belgique) sont compétents.
10. Le présent certificat de garantie est régi par le droit belge, à l'exclusion de la Convention de Vienne sur les ventes. L'applicabilité de l'art. 1162 et 1602, al. 2 OBW est exclu
11. Si le client est un consommateur au sens de l'article I.1 du Code de droit économique, les dispositions du certificat de garantie actuel s'appliquent dans la mesure où elles ne sont pas en conflit avec les dispositions applicables du droit impératif.

Conditions de vente

Article 1 : Définitions

« TELLURIA », TELLURIA NV, dont le siège est à 3700 Tongeren, Michielenweg 5 et dont le numéro d'entreprise est 0461.906.179;
« Client » désigne toute personne morale naturelle ou (publique ou non publique) qui passe une commande auprès de TELLURIA.
« Client-Consommateur » désigne le Client - personne physique qui, uniquement et exclusivement à des fins privées, est un client (potentiel) des biens de TELLURIA.

Article 2 : Généralités

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à tout accord conclu entre TELLURIA et le Client, ainsi qu'à tous les éléments qui suivent. Le Client déclare connaître et comprendre le sens de tous les concepts techniques contenus dans les présentes conditions générales, leurs éventuels ajouts et dans le devis.

En passant une commande, le Client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales et les accepte clairement. Sauf convention contraire par écrit, l'applicabilité des présentes conditions générales exclut celle du Client ou de tout autre cocontractant, même si les conditions générales du Client et/ou de chaque contrepartie contiennent une disposition similaire.

Article 3 : Acceptation de commande

L'accord naît à la date de la confirmation écrite de commande par TELLURIA de la commande passée par le Client. Par conséquent, le Client ne peut réclamer que les marchandises indiquées dans la confirmation de commande écrite. Les marchandises et accessoires non indiqués sur la confirmation de commande doivent faire l'objet d'une commande supplémentaire et ne seront livrés que moyennant des frais supplémentaires.

Si la confirmation de commande de TELLURIA contient des dérogations aux présentes conditions générales, les écarts par rapport à la confirmation de commande prévalent sur les présentes conditions générales. Si la préférence écrite est donnée aux conditions générales d'achat du Client, les présentes conditions générales de vente s'appliquent également.

Article 4 : Le prix

Sauf indication contraire, les prix sont départ usine (ex Works – Incoterms 2020). Les prix s'entendent hors TVA et toutes autres taxes, frais, cotisations, cotisations d'assurance quel que soit leur nature. TELLURIA se réserve le droit d'augmenter le prix en cas de taux de change, d'augmentation des prix d'usine, l'augmentation des tarifs des fournisseurs et/ou des transporteurs ou à la suite d'une augmentation des coûts gouvernementaux. Si des règles impératives s'opposent à un tel ajustement de l'augmentation unilatérale, TELLURIA a le droit de résilier le contrat avec effet immédiat et sans aucune compensation au moyen d'une simple lettre par courrier, fax ou e-mail.

Article 5 : Paiement

Le paiement doit être effectué au siège social de TELLURIA, soit en espèces à la livraison, soit par virement bancaire, au plus tard à la date d'échéance de la facture sur un numéro de compte à désigner par TELLURIA.

Le paiement doit être effectué dans la devise convenue et sans compensation, escompte et/ou suspension.

La contestation d'une facture doit être motivée et adressée à TELLURIA par lettre recommandée dans les 8 jours suivant sa réception.

Si une facture n'a pas été payée ou payée de manière incomplète par le Client à l'échéance, le solde impayé de cette facture sera majoré de plein droit et sans mise en demeure préalable avec une indemnité forfaitaire de 10% sur le solde impayé.

Le Client doit également à TELLURIA de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt de défaut de 8% à compter de la date d'échéance de la facture (si le taux d'intérêt légal est plus élevé, il sera appliqué).

En outre, les honoraires d'avocat et tous les autres frais de recouvrement pertinents encourus pour le recouvrement des factures impayées seront facturés au client.

Si la facture relative à une commande n'a pas été payée ou est incomplète à la date d'échéance, TELLURIA est en droit et sans mise en demeure préalable, de déclarer l'accord avec ce Client dissous aux frais de ce dernier, sans préjudice du droit de TELLURIA à une indemnisation.

TELLURIA est également en droit dans ce cas et sans préavis de défaut, d'annuler ou de suspendre toutes les autres commandes en attente de ce Client aux frais de ce même Client, sans que TELLURIA ne soit redevable d'aucune indemnité à ce Client. TELLURIA informera ce Client de sa décision par lettre recommandée.

Le paiement tardif, incomplet ou le non-paiement d'une facture expirée crée le dû et le paiement de tous les autres montants de facture en souffrance de ce client, même ceux qui n'ont pas encore atteint la date d'expiration. Le dépôt d'une plainte concernant l'exécution du contrat ne libère pas le Client de son obligation de paiement.

A titre de garantie, le Client transférera sa demande de paiement à TELLURIA auprès de l'acheteur tiers, en même temps que

TELLURIA accepte la commande passée par le Client comme stipulé à l'article 3. Le Client s'engage à en informer son débiteur. Dans le cadre de ce mandat, elle charge TELLURIA de procéder elle-même à cette notification, si nécessaire.

Article 6 : Résiliation et annulation

TELLURIA a le droit de mettre fin à la coopération avec le Client en exprimant simplement sa volonté sans rappel ni aucune formalité dans les cas suivants : (1) Manquement du Client à l'une quelconque de ses obligations légales ou contractuelles, (2) Dissolution ou transfert de la société du Client ou indications que le Client cesse son activité professionnelle, (3) Grève du paiement par le Client, (4) Demande de report de paiement par le Client, (5) Faillite du Client, (6) Décès du Client, (7) Réduction des garanties, à fixer contractuellement par le Client, (8) Lettre de change protestée, (9) Saisie aux frais du Client, (10.) Réorganisation judiciaire. Le Client devra supporter toutes les conséquences néfastes ou coûteuses de sa négligence vis à vis de TELLURIA.

En cas d'annulation d'une partie ou de la totalité de la commande par le Client, ce dernier devra une indemnité forfaitaire de 20% du prix, sans préjudice du droit de TELLURIA de prouver ses dommages et intérêts plus élevés. En cas d'annulation d'une commande personnalisée, cette indemnité s'élèvera à au moins 80% du prix. Dans ce cas, TELLURIA a droit à une indemnisation intégrale tant pour les frais encourus que pour le manque à gagner.

Article 7 : Livraison

Sauf stipulation contraire, la livraison a lieu départ usine (ex Works – Incoterms 2020).

Les marchandises doivent être enlevées dans les 14 jours ouvrables suivant la demande de collecte par TELLURIA. Si les marchandises n'ont pas été enlevées dans le délai susmentionné, TELLURIA en informera le Client par écrit (fax, lettre, e-mail). Si les marchandises n'ont toujours pas été enlevées dans un délai de 5 jours ouvrables après le rappel, TELLURIA a le droit de facturer au client les frais de stockage des marchandises d'un montant de 25 EUR par m² et par jour ou de placer les marchandises sous la garde d'un tiers.

Les frais de ce stockage sont à la charge exclusive du Client. Si le Client ne récupère pas ses marchandises sans raison légitime, il reste tenu de payer la facture à la date d'échéance normalement prévue et TELLURIA a le droit de résilier l'accord de la part du Client. En cas de retard ou de non-paiement, l'article 5 s'applique.

En cas de livraison départ usine (Ex Works, Incoterms 2020), TELLURIA n'est pas responsable du choix du transporteur, ni du choix du moyen de transport, ni des conditions et risques applicables au transport. Dans tous les cas, le Client supporte tous les risques en ce qui concerne les marchandises, à partir du moment où elles sont prêtes à être livrées au Client.

Dans le cas où la livraison a été convenue, TELLURIA sera responsable du transport des marchandises à livrer à la destination convenue, déchargées sur le trottoir. TELLURIA conclura les accords nécessaires à un transport approprié jusqu'à l'endroit convenu et dans les conditions habituelles pour ce transport. En cas de livraison, une heure de déchargement sera autorisée, calculée à partir de l'arrivée et pendant les heures normales de travail. Des heures de déchargement supplémentaires ou des heures de déchargement en dehors des heures normales de travail seront facturées au Client. Le Client doit s'assurer que le lieu de déchargement est correctement accessible. Le transport et la livraison ont lieu aux risques et périls du Client.

Article 8 : Acceptation de la livraison et garantie

Principes

TELLURIA est tenu de livrer des marchandises conformes à la confirmation de commande. Les marchandises commandées et livrées sur base d'échantillons ne peuvent en aucun cas être considérées comme une fourniture non conforme en termes de dimensions, de nuances et de poids. Les différences dans la quantité/les unités livrées de moins de 5% sur la quantité commandée ne sont pas non plus considérées comme étant une livraison non conforme. Le traitement ou la transformation par le Client des marchandises livrées sera en tout état de cause considéré comme une acceptation explicite des marchandises, comme étant conformes et exemptes de défauts visibles.

TELLURIA n'est responsable qu'en cas d'erreur grave ou intentionnelle et sa responsabilité est limitée aux dommages directs s'élevant au maximum du montant de la facture. TELLURIA n'est en aucun cas responsable de toute forme de dommage indirect, y compris le manque à gagner, les dommages dus à l'arrêt des travaux ou toute autre forme de dommage indirect. Cela s'applique sans préjudice des dispositions légales obligatoires en matière de responsabilité du fait des produits.

Procédure B2B

Les défauts visibles ainsi que les livraisons non conformes doivent être signalés à TELLURIA par lettre recommandée dans les dix

jours ouvrables suivant la livraison. Les vices cachés doivent être signalés à TELLURIA par lettre recommandée dans les dix jours ouvrables suivant leur découverte ou que le client aurait dû les découvrir. Si la constatation de la livraison non conforme, du vice visible ou caché a été signalée par écrit dans le délai prescrit, TELLURIA peut choisir l'un des recours suivants : (1) le paiement des marchandises défectueuses ou non conformes par le retour de marchandises défectueuses ou non conformes ; (2) le paiement d'une indemnité pour le dommage direct prouvé, mais limité au maximum du montant de la facture auquel se rapportent les marchandises défectueuses ou non conformes. Les notifications tardives et non justifiées restent sans suite.

Procédure B2C (Client-Consommateur)

Le Client-Consommateur a droit à une période de garantie légale de 2 ans à compter de la date de livraison, si les marchandises ne sont pas conformes aux spécifications données dans l'offre, présentent des défauts ou ne sont pas conformes aux conditions légales. Toute garantie commerciale, telle que la garantie du produit de résistance à la corrosion d'Eleganto pour une période de 20 ans, n'affecte pas ces droits. Si un défaut est constaté, le Client-Consommateur doit en informer TELLURIA dans les meilleurs délais. En tout cas, tout défaut doit être signalé par le Client-Consommateur dans un délai de 2 mois à compter de sa constatation. Le Client-Consommateur doit également être en mesure de présenter un justificatif d'achat à TELLURIA.

À l'expiration de la période de deux ans susmentionnée, TELLURIA ne doit plus se substituer à d'éventuels défauts de la marchandise livrée.

Afin d'exercer son droit de garantie, le Client-Consommateur doit contacter TELLURIA, conformément au présent article et retourner la marchandise à TELLURIA à ses frais.

Afin de signaler une réclamation et/ou la demande de retour à TELLURIA, le Client-Consommateur doit adresser un courrier sans ambiguïté à TELLURIA via Eleganto-service@telluria.eu, où les informations suivantes doivent être indiquées :

- Coordonnées TELLURIA (éventuellement personne de contact);
- Coordonnées client-consommateur ;
- Numéro de commande ou de facture d'origine ;
- Description de l'article avec les spécifications nécessaires ;
- Description claire du problème ;
- Photos dans un fichier JPG avec la date de prise de vue et avec une image détaillée des dégâts

Après évaluation interne de la réclamation et/ou de la demande de retour, le Client-Consommateur sera informé si la réclamation est acceptée et/ou retournée.

La garantie ne s'applique pas en cas de :

- Défauts que TELLURIA considère comme le résultat d'une mauvaise manipulation, inattention, négligence, accidents, chutes, non-respect du mode d'emploi ou manuel, adaptations ou modifications des marchandises, utilisation intensive, mauvais entretien ou toute autre utilisation anormale ou incorrecte ;
- Défauts causés par un traitement ou une réparation par des tiers sans l'autorisation de TELLURIA ;
- Défauts résultant d'une utilisation dans un environnement **inapproprié** ;
- Défauts dus à l'usure normale ou à l'utilisation.

Article 9 : Le délai de livraison

Sauf stipulation contraire dans les conditions particulières, les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sont en aucun cas contraignants. Le non-respect du délai de livraison n'autorise pas le Client à exiger la dissolution du contrat, et le Client ne peut réclamer une indemnité que s'il peut prouver que TELLURIA a commis une erreur grave/intentionnelle.

Les délais de livraison convenus sont prolongés si le Client ne parvient pas à transférer les documents demandés en temps utile.

Article 10 : Réserve de propriété

Les marchandises restent la propriété de TELLURIA jusqu'au moment du paiement intégral du prix, y compris, le cas échéant, des intérêts de retard et de l'indemnité forfaitaire. Si TELLURIA souhaite récupérer les marchandises en application de la clause de réserve de propriété, elle en informera le Client par lettre recommandée, e-mail ou fax. Si TELLURIA souhaite récupérer les marchandises en application de la clause de réserve de propriété, dans ce cas, le Client accorde à TELLURIA un mandat irrévocable de reprendre les marchandises où elles se trouvent. Le client habilite TELLURIA à entrer dans ses entrepôts si nécessaire.

Article 11 : Force majeure et hardship

TELLURIA n'est pas responsable des retards ou manquements à ses obligations dus à un cas de force majeure ou de hardship. Force majeure ou hardship désigne tout événement sur lequel TELLURIA n'a aucun contrôle, y compris, mais sans s'y limiter, les grèves, le lock-out, les retards ou les interruptions de transport, les actes de guerre, émeutes, incendies, ordres, règlements ou arrêtés du gouvernement ou de l'administration, le manque de fourniture en gaz naturel et/ou d'autres combustibles, les difficultés d'approvisionnement, la rareté matérielle ou l'absence de produits destinés à la fabrication, les conditions météorologiques qui compliquent ou rendent temporairement impossible la mise en œuvre de l'accord, les erreurs ou retards supportés par d'autres fournisseurs de TELLURIA, les actes de tiers, un ou plusieurs défauts de fabrication dans le matériau d'un autre fournisseur de TELLURIA, fermeture des dépôts de l'entreprise, pandémies et/ou épidémies, mesures gouvernementales, pannes informatiques, ...

que ces problèmes surviennent chez TELLURIA ou chez un autre fournisseur auprès duquel TELLURIA obtient les marchandises et sans que TELLURIA soit obligée de prouver son influence. En cas de Force Majeure ou de hardship, TELLURIA est automatiquement autorisé à suspendre ou annuler ses obligations par lettre recommandée. TELLURIA ne sera pas tenu de payer une quelconque indemnité dans ce cas.

Article 12 : Droit applicable et tribunaux compétents

Tous les devis, commandes et/ou accords auxquels s'appliquent les présentes conditions générales sont exclusivement régis par le droit belge, à l'exclusion de la Convention de Vienne sur les ventes. L'applicabilité de l'art. 1162 et 1602, al. 2 OBW est exclu. Tout litige concernant ou en relation directe ou indirecte avec les devis, commandes et/ou accords sera réglé par les tribunaux de Hasselt.

Article 13 : Propriété intellectuelle

Sauf dispositions contraires, TELLURIA conserve les droits d'auteur, les droits de brevet et tous les autres droits de propriété intellectuelle sur les offres qu'elle a faites, projets, images, dessins, modèles (d'essai), logiciels, etc. Les droits sur lesdites données restent la propriété de TELLURIA, que le Client ait été facturé ou non pour sa fabrication et quels que soient les paiements effectués par le Client. Toutes les informations, verbales ou écrites, fournies par TELLURIA au Client restent la propriété de TELLURIA, et ne peuvent être utilisées par le Client qu'aux fins pour lesquelles elles ont été fournies. Le Client ne fournira pas les informations de TELLURIA à des tiers de quelque manière que ce soit, sauf dans la mesure raisonnablement nécessaire et seulement après et dans le cas où une obligation de confidentialité a été remplie. Le Client garantit que les informations qu'il fournit à TELLURIA ne portent pas atteinte aux droits de tiers et en indemnise TELLURIA.

Article 14 : Données personnelles

Le client donne à TELLURIA l'autorisation d'inclure les données personnelles fournies par le client dans une base de données automatisée pour l'exécution du contrat et / ou la livraison des devis. Ces données peuvent également être utilisées dans le but de mener des campagnes d'information et de promotion en relation avec les services proposés par TELLURIA, dans le cadre de la relation contractuelle entre TELLURIA et le Client. Le Client peut toujours demander la communication et l'amélioration de ses données. Si le Client ne souhaite pas recevoir d'informations commerciales de TELLURIA, le Client doit en informer TELLURIA par écrit.

Les données personnelles peuvent être transférées à des tiers si cela est nécessaire à l'exécution des finalités prescrites ci-dessus.

Article 15 : Varia

La nullité ou l'invalidité possible de l'un de ces termes et conditions n'entraîne pas la nullité des autres termes de l'accord. Les dispositions qui ne seraient pas maintenues par une disposition légale ou une décision de justice seront automatiquement remplacées par des dispositions ou des règlements les plus proches de la disposition non-permanente.

Chaque disposition des présentes conditions générales est réellement souhaitée par les parties et ne crée pas (apparemment) de déséquilibre entre les droits et obligations des parties.

Si le Client est un consommateur au sens de l'article 1.1 du Code de droit économique, les dispositions des présentes conditions générales s'appliquent dans la mesure où elles ne sont pas en conflit avec les dispositions applicables du droit impératif.